

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0009873

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 10225

Société : Royal Air MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : WA.DIA HASNAA

Date de naissance : 06/11/1970

Adresse : 10 Rue Sofiane ATTouri Apt 4 Etage 2 Casablanca

Tél. : 0661 37 59 67 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Dr Asmaa DEBBACH
Omnipraticienne
urgentiste addictologue
235 Bd Yacoub El Mansour
Tél : 05 22 22 95 33*

A65320

Date de consultation : 27/03/2023

Nom et prénom du malade : WA.DIA HASNAA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/03/2023	C9		400 M	Dr Asmaa DEBBAGH Omnipraticienne 235 Bd Yacoub El Mansour Casablanca Tél : 05 22 36 85 33
01/06/2023	V C G			Dr Asmaa DEBBAGH Omnipraticienne 235 Bd Yacoub El Mansour Casablanca Tél : 05 22 36 85 33

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie AL MAWLIC et Abou Hassan Katir Maârif Extention Casa Zell Djejj - Casablanca	27/03/2023	2323

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

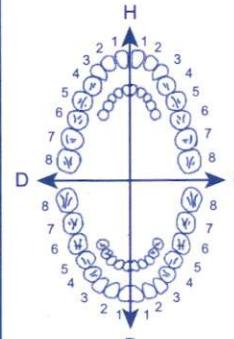
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

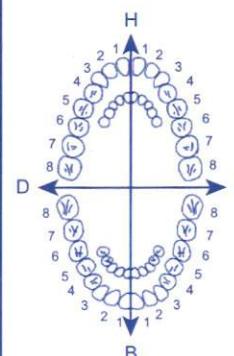
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS
DATE DU DEVIS
DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

طب المستعجلات والقصور - طب الشغل - الخبرة الطبية
الفحص بالصدى - تخطيط القلب - الوخز بالإبر الصينية - الإقلاع عن التدخين
Médecine d'Urgence et d'Oxyologie - Médecine du Travail - Expertise Médico-légale
Echographie Générale - Electrocardiogramme - Acupuncture - Sevrage tabagisme

المستعجلات، Urgence : 0660 54 54 23

Casablanca le : 27/03/2023

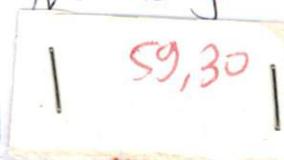
الدار البيضاء في :

M-Hassnae WADIA

Pharmacie AL MAWLID
Angle Rue Ibnou Katir
et Abou Hassan Saghir
Maârif Extension Casa - Tél 0522 23 17 08

① Brexi ep
B30 . 18 IT   
3700x2 Rupture
du jin
pa 10J

② Duo sol Ro 3, Agm
28x21j  MBJ

③ Relsan 3700
Ngf le sur  59,30



235، شارع يعقوب المنصور - إقامة الأنفال، عمارة ب 9 رقم 6 الدار البيضاء - الهاتف : 0522 36 85 33

235, Bd. Yacoub EL MANSOUR - Pési. Al Anfa - Imm. B 9 N° 6 - Casablanca - Tél. : 0522 36 85 33 - E-mail : dr.asmaadebbagh@gmail.com
TÉC : 0596720000016 - INPE : 91044271 - Patente N° : 34819070 - CNSS N° : 6673588

37,00

37,00

Relaxium®

B6

375 mg

375 mg
30 GÉLULES

1 gélule par jour

COMPLEXE RELAXANT

LOT: 220716

DLLUD: 09/2025

99,00 DH

100 % magnésium
vitamine B₆

VOIE ORALE
30 GÉLULES



146-147 ZI. Tit Mellil - Casablanca

Laboratoires Deva Pharmaceutique
J.OUAJDI Pharmacien Responsable

Relaxium®
B6

Code : AC2 - 00160

Casablanca le :

27/03/2023

الدار البيضاء في :

M -⁺ Hafsa WADDA

Hospitalisé refus de l'hôpital
 en référé de la clinique
 + échos Abdominaux

sont de 6 400 dh.

C/S = 200 dh

Gros = 200 dh.

Dr Asmaa DEBBAGH
 Omnipraticienne
 Urgente et addictologue
 235 Bd Yacoub El Mansour
 Casablanca Tél: 05 22 36 85 33

Casablanca , le 27/03/2023

ECHOSCOPIE ABDOMINO-PELVienne

MME HASNAA WADIAA

- Vésicule biliaire alithiasique à parois fines .
- Voie biliaire principale de calibre normale .
- Foie de volume normal et d'échostructure homogène , ainsi que le pancréas et la rate .
- Les reins sont de volume normal , de contours réguliers et présentent une bonne différenciation cortico-médullaire .
- Absence d'adénopathie profonde visible.
- Absence d'ascite .
- Utérus de taille et de morphologie normales .
- Pas de masse annexielle visible .

AU TOTAL :

Echographie abdomino-pelvienne ne révélant pas d'anomalies à ce jour .

